



Cantal

2015

CONSTRUISONS L'AVENIR

CRÉATION
D'ACTIVITÉS

AVENIR
DES JEUNES

QUALITÉ DE VIE

Accueil

Ouverture

AUTHENTICITÉ



Conception graphique : PVD Communication



*Le projet de développement
pour le Cantal*

Construisons l'avenir

La problématique de notre département appelle des actions énergiques, hiérarchisées et efficaces. Des priorités s'imposent si l'on veut enregistrer des succès probants à moyen et long terme.

Issu d'une première phase de concertation qui a associé les élus départementaux et les chambres consulaires, le projet de développement se veut celui de tout le CANTAL. La situation exige que l'intérêt général prime sur les querelles partisans.

Cinq objectifs prioritaires ont pu être dégagés :

- Ouvrir le département,
- Développer les activités existantes et valoriser nos atouts,
- Accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations,
- Offrir des perspectives aux jeunes Cantaliens,
- Renforcer l'image du CANTAL.

Derrière chacun de ces objectifs, des actions opérationnelles, concrètes et lisibles sont ou seront mises en œuvre.

Le Conseil Général doit se positionner clairement comme le chef d'orchestre de ces orientations qui se veulent ambitieuses mais réalistes. Il souhaite, en concertation étroite avec les collectivités et les acteurs économiques, s'engager résolument pour l'avenir.

Notre action s'inscrit dans le temps et la situation ne peut se satisfaire de saupoudrage ou d'initiatives isolées. Il appartient à l'Assemblée Départementale de définir les grandes orientations et de procéder aux arbitrages qui s'imposent.

Une grande consultation sera lancée après les échéances électorales pour éviter toute interférence malvenue. Elle permettra à chaque Cantalien d'émettre un avis et d'apporter sa contribution à ce projet qui doit être enrichi et devenir celui de tous.

Je suis persuadé que, si nous voulons demain être en mesure d'exiger une présence minimale des services publics, nous devons impérativement faire la démonstration que nous avons de véritables projets pour nos territoires et notre département.

A l'heure où la concentration urbaine montre chaque jour ses limites, je suis plus que jamais convaincu que notre département a des atouts qu'il est de notre devoir de valoriser.

Je suis persuadé que, si nous voulons demain être en mesure d'exiger une présence minimale des services publics, nous devons impérativement faire la démonstration que nous avons de véritables projets pour nos territoires et notre département.



Ouvrir le département

DES PRIORITÉS

DES ACTIONS ENGAGÉES OU PROJETÉES

ACCÉLÉRER LE DÉSENCLAVEMENT ROUTIER

- SE RACCORDER AUX AUTOROUTES A75, A89, A20
- RÉDUIRE LES TEMPS DE TRAJET JUSQU'AUX ÉCHANGEURS
- POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES PRINCIPAUX AXES DÉPARTEMENTAUX
- BRISER L'ENCLAVEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AURILLACOISE

- Raccordement de MAURIAC à l'A89 par le CD 682 engagé dès 2001
- Principe du contournement de SAINT-FLOUR vers l'A75 adopté
- Dès juin 2002, le Conseil Général se prononcera sur la mise en 2 x 2 voies de la RN120 aux quatre chemins
- Projet de déviation d'ARPAJON à l'étude

PÉRENNISER LA LIAISON AÉRIENNE VERS PARIS

- AUGMENTER LA CAPACITÉ
- ENCOURAGER UNE POLITIQUE TARIFAIRE PLUS ATTRACTIVE

- Le Conseil Général s'impliquera plus fortement dans l'équilibre financier de la ligne à l'issue de l'appel d'offres en cours

OBTENIR UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DE LA DESSERTE FERROVIAIRE

- FAIRE BÉNÉFICIER LES USAGERS D'UN MATÉRIEL MODERNE
- RÉDUIRE LES TEMPS DE PARCOURS DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE

- Le Conseil Général devra veiller au maintien du service public et exiger une optimisation des correspondances avec les grandes lignes

ASSURER UNE COUVERTURE OPTIMALE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

- RÉSORBER LES ZONES D'OMBRE

- Le Conseil Général a conduit une étude pour déterminer avec précision le taux de couverture du département. Dès 2002, il a inscrit 765 000 € (5 MF) à son budget pour engager un 1^{er} plan d'équipement, aux côtés de l'Etat et des opérateurs

ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DU HAUT DÉBIT

- AGIR POUR QUE LE CANTAL PUISSE BÉNÉFICIER DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Le Conseil Général s'est associé à une démarche initiée par la région AUVERGNE et a fait acte de candidature pour bénéficier d'expérimentations en matière d'infrastructures

AU PLAN NATIONAL :

Obtenir un "statut spécifique" pour les départements les plus enclavés.

Exiger un réseau routier national aux caractéristiques modernes : envisager l'aménagement systématique d'une 3^e voie sur la RN122 et l'amélioration de la RN120 vers l'A20 et l'A89.

Militer pour un TGV Massif Central et une optimisation des grandes lignes.

D évelopper les activités existantes et valoriser nos atouts

DES PRIORITÉS

DES ACTIONS ENGAGÉES OU PROJÉTÉES

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'AGRICULTURE

- FACILITER L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS
- ENCOURAGER LES DÉMARCHES DE PRODUCTION DE QUALITÉ ET DE FILIÈRES
- ACCOMPAGNER LES PROJETS QUI S'APPUIENT SUR UN LIEN FORT AU TERROIR
- AMPLIFIER LES PROJETS DE DIVERSIFICATION AVEC DE RÉELLES PERSPECTIVES DE VALEUR AJOUTÉE

- En 2002, la refonte de la convention agricole permettra de définir de nouvelles priorités
- Le Conseil Général devra s'engager dans l'amélioration génétique de nos races emblématiques
Soutien déjà apporté au rameau laitier "SALERS"
- Il suivra avec attention l'évolution des démarches IGP et AOC

MISER SUR L'AGRO-ALIMENTAIRE, VÉRITABLE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

- POSITIONNER LE DÉPARTEMENT COMME UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES PRODUITS
- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ : LABELS, CERTIFICATION, IGP, AOC...
- ENCOURAGER LA CRÉATION D'OUTILS DE TRANSFORMATION GÉNÉRATEURS DE VALEUR AJOUTÉE
- S'ASSURER D'UNE RÉELLE VALORISATION DE NOS AOC FROMAGÈRES
- RÉFLÉCHIR AU RÔLE FÉDÉRATEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PROMOTION COLLECTIVE

- Le Conseil Général soutient la mise aux normes des outils d'abattage et de transformation
- Il a consacré 470 000 € (3 MF) à la création du pôle viande
- La définition d'une référence territoriale, synonyme de qualité et d'authenticité, devra être explorée

CRÉER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

- FACILITER LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES
- ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MODERNISATION DES ZONES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES
- S'ASSURER DE L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
- CONFORTER LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CONFIEE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL AU COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

- Financé à parité par l'Etat et le Conseil Général, le PACTE CANTAL permet d'accompagner à hauteur de 1 067 000 € (7 MF) par an les projets des entreprises
- Signature prochaine avec l'Etat d'une Charte Départementale d'accueil économique visant à labelliser les zones d'activités
- Le Conseil Général accompagne les projets de développement et de valorisation de la filière bois
- Un projet de mise en réseau des artisans d'art est à l'étude

AU PLAN NATIONAL :

Faire reconnaître la spécificité de l'agriculture de Montagne et la positionner comme référence de qualité.

Faire aboutir le concept d'une fiscalité différentielle favorable aux entreprises investissant en zones rurales fragiles.

A ccueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations

DES PRIORITÉS

DES ACTIONS ENGAGÉES OU PROJÉTÉES

CONDUIRE DES ACTIONS DE PROSPECTION

- RECENSER LES PORTEURS DE PROJETS ATTACHÉS AU CANTAL
- PROSPECTER DES REPRENEURS D'ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES
- PROSPECTER DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR PORTEUR DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- A l'initiative du Comité d'Expansion Economique, l'opération de prospection "Ambassadeur du Cantal" a été lancée : le site www.ambassadeurducantal.com est en cours de construction
- Le Conseil Général devra assurer la coordination des actions de prospection

AMÉLIORER L'OFFRE TERRITORIALE

- FAIRE DE NOTRE QUALITÉ DE VIE ET D'UN ENVIRONNEMENT QUE NOUS DEVONS PRÉSERVER DES ARGUMENTS MAJEURS DE NOTRE MARKETING TERRITORIAL
- RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE L'OFFRE IMMOBILIÈRE ET ENCOURAGER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS VACANTS
- RÉPONDRE AUX PROBLÈMES DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN MILIEU RURAL
- DIVERSIFIER LES RÉPONSES AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES
- OBTENIR LA CRÉATION DE FILIÈRES UNIVERSITAIRES SUFFISAMMENT ORIGINALES POUR ATTIRER DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS
- S'ASSURER D'UNE PRÉSENCE MINIMALE DES SERVICES PUBLICS

- La signature avec l'Etat d'une nouvelle charte de l'environnement est programmée
- Le Conseil Général, partenaire des Opérations d'Amélioration de l'Habitat, étudie les moyens de généraliser le recours aux baux à réhabilitation
- Il contractualise avec les Communautés de Communes ayant défini un projet de développement pour leur territoire
- Dès le budget 2002, le Conseil Général a réservé des crédits pour accompagner les premières expérimentations en matière d'accueil de la petite enfance et d'unités de vie pour les personnes âgées
- Il a consacré 138 725 € (900 000 MF) pour l'ouverture de l'unité de bio-informatique à l'IUT d'AURILLAC. A l'initiative du Conseil Général, depuis octobre 2001, le CANTAL accueille des sessions de formation des étudiants vétérinaires de TOULOUSE et MAISONS-ALFORT
- Le Conseil Général devra proposer à l'Etat un contrat assurant la pérennité du service public

GÉNÉRER DE NOUVEAUX FLUX TOURISTIQUES

- ENCOURAGER LES DÉMARCHES DE PROFESSIONNALISATION DE L'ACCUEIL, DE LABELLISATION ET DE CERTIFICATION DES HÉBERGEMENTS
- SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS, DÉCLENCHEURS DE FLUX TOURISTIQUES NOUVEAUX
- INTÉRESSER DES OPÉRATEURS PRIVÉS A DES PROJETS STRUCTURANTS
- TIRER PROFIT DE LA NOTORIÉTÉ DE VULCANIA
- CONFORTER LE RÔLE FÉDÉRATEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

- Le Conseil Général est à l'initiative de l'opération grand site : Puy Mary Volcan du CANTAL
- 2002 verra le début de l'aménagement du premier itinéraire cyclable : Vallée du Lot/Puy Mary
- L'audit du LIORAN engagé par le Conseil Général devra aboutir à un nouveau positionnement marketing de la station notamment en période estivale
- Le Conseil Général accompagnera le projet de tourisme ferroviaire sur la ligne MAURIAC-NIEUDAN
- La création de parcs à thème sera explorée
- Le Conseil Général, principal actionnaire de la SEM de Chaudes Aigues, s'est engagé dans une étude des perspectives d'évolution de l'établissement

AU PLAN NATIONAL :

*Agir pour une délocalisation de services de l'Etat vers le Cantal.
Militer pour une extension aux zones rurales fragiles du statut de zone franche aujourd'hui réservé aux seules banlieues.*



Offrir des perspectives aux jeunes Cantaliens

DES PRIORITÉS

DES ACTIONS ENGAGÉES OU PROJÉTÉES

DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

- INITIER UNE VRAIE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR PRENDRE EN COMPTE LES ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE CANTALIENNE
- FAVORISER LA PRISE DE RESPONSABILITÉ DES JEUNES

- La création du Conseil Général des jeunes sera proposée avant la fin de l'année
- Dans la consultation qu'organiser le Conseil Général, une place importante sera réservée aux jeunes Cantaliens

AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATION

- AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL DES COLLÉGIENS
- FACILITER L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
- PROPOSER LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES UNIVERSITAIRES QUALIFIANTES ET EN PHASE AVEC L'OFFRE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
- DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE A DESTINATION DES ÉTUDIANTS

- Le Conseil Général a engagé une programmation pluri-annuelle des travaux de modernisation des établissements
- En créant un centre de ressources CyberCantal dans chaque collège, il a fait de la sensibilisation aux NTIC une priorité
- Le Conseil Général s'est positionné pour la mise en place de filières qualifiantes dans le domaine des bio-technologies

DIVERSIFIER L'OFFRE SPORTIVE

- SOUTENIR LES PROJETS DES ASSOCIATIONS
- RÉSOUDRE LE PROBLÈME DU TRANSPORT, DÉTERMINANT EN ZONE RURALE
- ENCOURAGER L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DE NIVEAU NATIONAL OU INTERNATIONAL

- En 2002, le Conseil Général a défini de nouvelles règles d'intervention pour faciliter le déplacement des jeunes vers les centres de loisirs
- Le "passeport jeune", initié en partenariat avec l'Etat, sera élargi afin de faciliter l'accès aux loisirs des jeunes Cantaliens
- Le Conseil Général consacre 305 000 € (2 MF) par an à l'accompagnement des projets des associations sportives

ENRICHIR L'OFFRE CULTURELLE

- FACILITER L'ACCÈS DE TOUS A LA CULTURE
- ENCOURAGER LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DE SPECTACLES DE QUALITÉ
- CRÉER DES ÉVÈNEMENTS "JEUNES"

- Le Conseil Général s'associera à l'étude de faisabilité de réalisation de lieux scéniques de qualité
- Il consacre 305 000 € (2 MF) par an aux projets des associations culturelles
- En 2002, sa participation au Festival de Théâtre de Rue a été sensiblement augmentée


ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

- FAVORISER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'EMPLOIS

- Dans le cadre de son fonds d'innovation le Conseil Général organisera un appel à projets doté de prix "jeune créateur"

AU PLAN NATIONAL :

Faire valoir auprès du Ministère la nécessité de consolider le pôle universitaire.



Renforcer l'image du Cantal

DES PRIORITÉS

DES ACTIONS ENGAGÉES OU PROJÉTÉES

ELABORER UNE VRAIE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

- ÉVALUER L'IMAGE DU CANTAL : DÉTERMINER LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES
- CONSTRUIRE UNE IMAGE QUI CONCILIE AUTHENTICITÉ ET MODERNITÉ
- VALORISER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT, VÉRITABLE SOURCE D'IMAGE DE NOTRE DÉPARTEMENT
- FÉDÉRER LES INITIATIVES POUR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ

- Dès 2002, le Conseil Général a décidé de confier à un cabinet professionnel une étude d'image et la définition d'un concept
- Il a réservé 150 000 € (1 MF) pour les opérations de communication
- L'établissement de relations presse avec les médias nationaux est à l'étude

CRÉER DES ÉVÈNEMENTS PORTEURS

- ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS ASSURANT UNE NOTORIÉTÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE
- ENCOURAGER LES ÉVÈNEMENTS QUI S'APPUIENT SUR NOTRE PATRIMOINE
- ACCOMPAGNER LES PROJETS DES CLUBS SPORTIFS ÉVOLUANT EN DIVISION NATIONALE, VÉRITABLES VECTEURS DE COMMUNICATION D'UN CANTAL QUI GAGNE

- Le Conseil Général devra se positionner pour accueillir des événements à forte audience
- Il est le partenaire des principales fêtes à thème valorisant la qualité des produits du terroir
- Il consacre 200 000 € (1,3 MF) aux clubs sportifs de haut niveau

SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE CONSEIL GÉNÉRAL DEVRA :

- S'APPUYER SUR LES STRUCTURES DONT IL EST PARTENAIRE : Comité d'Expansion Economique, Comité Départemental du Tourisme et Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Développement
- RENFORCER LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT AVEC LES DÉCIDEURS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES
- INITIER UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONSULTER LES CANTALIENS

- Le Conseil Général devra étudier l'opportunité de se doter d'une SEM de développement
- Les organismes consulaires ont été consultés en vue de l'élaboration de ce plan de développement et le Conseil Général proposera la mise en place de contrats d'objectifs aux collectivités et aux organismes auxquels il apporte un concours financier
- Le Conseil Général organisera des rencontres du développement en plusieurs points du département. Il proposera à chaque Cantalien, au travers d'un questionnaire, d'apporter sa contribution et de définir des priorités

Cantal

2015

CONSTRUISSONS L'AVENIR

Contact :

Conseil Général du Cantal

Cabinet du Président

28, avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 46 21 61 - Fax 04 71 46 21 07

E-mail : vdescoeur@cg15.fr